

DEBUTANT

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

L'article R, 4323-55 impose que la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage soit réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate

OBJECTIFS

Réaliser les opérations d'élévations de personnel et de charges en utilisant des plates-formes élévatrices mobiles de personnel (P.E.M.P.)
Maîtriser la conduite (cat 3B) ou la stabilisation (cat 1B) d'une P.E.M.P. Appliquer les consignes de sécurité, les manœuvres de sauvegarde, assurer la maintenance de premier niveau, savoir rendre compte des anomalies et des difficultés. Choisir, vérifier, régler et utiliser un harnais de sécurité avec longe d'assujettissement.

PROGRAMME

Présentation / Réglementation / Responsabilités
Application des textes – Le CACES® – L'autorisation de conduite.

P.E.M.P.
Les catégories – Technologies relatives aux P.E.M.P.

Contrôles et environnement
Conformité du matériel – Vérifications quotidiennes – Vérifications périodiques.

Obligations constructeurs
Instructions d'utilisation – L'échelle de Beaufort – Les accessoires complémentaires.

Moyens de protection
Les gants – Le casque – Les lunettes – La tenue de travail – Les chaussures de sécurité – Le harnais de sécurité.

Moyens de communication
Les gestes de commandement – Signaux sonores – Radios.

Règles de conduite
Mise en place et utilisation – Distances de sécurité – Risques électriques – Risques d'affaissement – Balisage de la zone – Consignes particulières aux stabilisateurs – Signalisation temporaire – Positions de conduite (transport ; travail ou confort) – Fin de poste.

Mise en pratique

Choisir, vérifier, régler et utiliser un harnais de sécurité avec longe d'assujettissement

Adéquation et contrôle de la P.E.M.P.,
vérification des dispositifs de sécurité,
définition et mise en place du balisage,
gestes de commandement,
circuit slalom marche avant /marche arrière (Type 3) sur différents types de sols,
stabilisation de la P.E.M.P. (Type 1),
positionnement et déplacement de la plate-forme (en dessous, au-dessus et le long d'une surface plane ; dans un espace limité),
effectuer les manœuvres de secours,
fin de poste.

Tests CACES®

Test théorique selon la recommandation R486.
Tests pratiques pour CACES® R486 catégories B.
Certificat de qualification Organisme Testeur.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique magistrale sur supports pédagogiques (film, autoformation sur programme informatique). Formation pratique sur P.E.M.P. (cat 1A/1B/3A/3B selon R486).

Tous nos formateurs répondent aux cahiers des charges des différentes normes et ou recommandations, aussi bien sur l'expérience que sur les certifications nécessaires à l'animation de ces formations

PUBLIC CONCERNE : Personnel débutant ayant à utiliser quotidiennement ou occasionnellement une P.E.M.P., ou personnel chargé de surveillance.

PRE-REQUIS : Maîtriser la langue française à l'oral. Être apte médicalement et âgé d'au moins 18 ans le jour de l'examen.

LIEU : Centres TEST CACES PARTENAIRE SAINT JEAN D ILLAC/ PESSAC/MERIGNAC

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 Maximum

DUREE DE LA FORMATION : 3 JOURS (21 HEURES) TEST COMPRIS

ACCESSIBILITE: **Handicap** En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : Attestation de fin de formation et passeport CACES® Catégories B contenant les mentions exigées par la recommandation R486 de la CNAM délivré par le PARTENAIRE CENTRE TEST CACES et valide pendant 5 ans

Modalités, délai :

